

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 avril 2026 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Madame Audrey Joly	Conseillère du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Pierre Léveillé	Conseiller du district 3
Madame Marie-Hélène Vigeant	Conseillère du district 4
Monsieur Alexandre Charbonneau	Conseiller du district 5
Monsieur André Lamarche	Conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2026-123

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2026

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration »

2.12) Participation aux Assises de l'UMQ

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 20 avril 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-124

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 23 mars 2026

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 16 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 23 mars 2026 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 23 mars 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-125

Soutien financier – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement les organismes du milieu, afin de les aider à consolider leur offre de service sur le territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un montant de 5 000 \$ soit octroyé à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-126

Appui à la Ville de Mirabel – Demande au gouvernement du Canada relative à la portion du tracé en sol mirabellois du TGV Québec-Toronto

ATTENDU le projet du gouvernement du Canada d'implantation d'un train à grande vitesse (TGV) entre Québec et Toronto traversant le territoire de Mirabel au Québec ;

ATTENDU QUE certaines dispositions contenues dans le projet de loi C-15, actuellement à l'étude au Comité permanent des finances, visent à accélérer l'exécution de certains projets « d'intérêt national dont le projet de TGV reliant Québec et Toronto » ;

ATTENDU QUE l'application de cette Loi pourrait permettre de contourner des protections mises en place par la *Loi fédérale sur l'expropriation*, tel que dénoncé par le député fédéral de Mirabel, Jean-Denis Garon à la Chambre des communes ;

ATTENDU l'historique douloureux pour près de 1 700 familles de Mirabel touchées dans les années 60 et 70 par des expropriations massives et la saisie de 97 000 acres de terres par le gouvernement fédéral pour la construction de l'aéroport de Mirabel ;

ATTENDU l'importance pour les citoyens et agriculteurs mirabellois concernés, que les démarches entreprises soient réalisées dans le plus grand des respects, marquées par la tenue de réelles consultations, rencontres et négociations ;

ATTENDU QUE la région des Laurentides est la quatrième en importance démographique au Québec, après Montréal, la Montérégie et la Capitale nationale ;

ATTENDU QUE la Ville de Mirabel et les MRC limitrophes représentent près de 80 % de la population régionale des Laurentides, surpassant celle de la Ville de Laval ;

ATTENDU QUE le site aéroportuaire, YMX Aérocity internationale de Mirabel, est un site de calibre mondial, une zone d'innovation stratégique et économique reconnue regroupant des leaders de l'aéronautique et des technologies avancées, comprenant la mobilité aérienne avancée, l'intelligence artificielle et la défense, ainsi qu'un important bassin de main-d'œuvre ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral se doit de considérer dans l'établissement du trajet de son TGV que le territoire mirabellois est composé de multiples terres agricoles, de milieux naturels, de plusieurs bâtiments patrimoniaux, de parcs industriels, et de noyaux urbains ;

ATTENDU QUE l'utilisation des terres fédérales existantes, dont un vaste territoire actuellement sous-exploité, constituerait un geste réparateur envers les familles mirabelloises touchées par les expropriations passées, tout en créant un projet structurant pour les générations futures ;

ATTENDU QUE le site aéroportuaire dispose des infrastructures et de l'espace nécessaire pour accueillir une gare ferroviaire moderne avec facilité d'accès et stationnements ;

ATTENDU QUE l'un des objectifs poursuivis par le projet de TGV est de relier de grands centres économiques du Canada et que Mirabel abrite le 3^e pôle aéronautique en importance au monde avec la présence de nombreuses compagnies internationales comme Airbus, Pratt & Whitney, Safran, Bell Flight, L3 Harris, etc. ;

ATTENDU QUE le site aéroportuaire est en pleine expansion, et est en soi un levier de développement économique majeur avec des espaces disponibles ;

ATTENDU les fortes probabilités de réalisation du TGV du gouvernement du Canada et qu'en conséquence, le conseil de ville de Mirabel requiert que ce projet se concrétise dans le respect pour ses citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande au gouvernement du Canada de présenter un corridor d'étude intégrant le site aéroportuaire de Mirabel, minimisant l'impact sur les zones résidentielles et agricoles et priorisant l'utilisation des terres fédérales existantes acquises lors de la construction de l'aéroport de Mirabel ;

QUE le conseil demande l'implantation d'une gare sur le site aéroportuaire de Mirabel, qui répond à l'ensemble des facteurs clés d'implantation définis par le bureau de projet Alto (accessibilité, intermodalité, développement économique) ;

QUE cette résolution soit transmise au très honorable Premier ministre du Canada, aux ministres fédéraux des Transports, des Infrastructures, de l'Intelligence artificielle et de la Défense nationale, aux représentants des gouvernements du Canada et du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2026-127

Front commun régional – Sécurité de l'Autoroute 50 et financement en transport des Laurentides

ATTENDU QUE l'Autoroute 50 constitue un corridor routier essentiel entre les Laurentides et l'Outaouais, indispensable aux déplacements quotidiens de milliers de citoyennes et de citoyens ainsi qu'au bon fonctionnement des activités économiques, sociales et institutionnelles ;

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, l'Autoroute 50 présente un niveau de dangerosité préoccupant, illustré par la répétition des collisions, les pertes de vie et les blessures graves, et que des rapports de coroner ont explicitement conclu que la configuration actuelle de l'autoroute est un facteur déterminant dans ces événements tragiques ;

ATTENDU QUE depuis le début de l'année 2026, on recense déjà un nombre inquiétant de collisions graves ou mortelles et que les statistiques des dernières années font état d'une moyenne annuelle avoisinant 800 accidents, incluant près d'une dizaine de décès, ce qui alimente un sentiment d'insécurité chez les usagers ;

ATTENDU QUE derrière ces chiffres se trouvent des familles brisées, des personnes lourdement blessées, des premiers répondants éprouvés et des communautés entières affectées par l'insécurité persistante de cette infrastructure ;

ATTENDU QUE l'ajout de l'Autoroute 50 au plus récent Plan québécois des infrastructures (PIQ) n'a pas entraîné les avancées attendues, les travaux progressant à un rythme beaucoup trop lent, ce qui demeure inacceptable et incompréhensible compte tenu des décès évitables qui continuent de survenir ;

ATTENDU QUE cet enjeu dépasse largement les frontières d'une seule communauté, affectant les municipalités de plusieurs MRC issues de différentes régions administratives, de même que les nombreux travailleurs, élèves, familles et touristes qui circulent chaque jour sur l'Autoroute 50 ;

ATTENDU QUE la sécurité de l'Autoroute 50 constitue un enjeu régional majeur nécessitant une mobilisation concertée et un message clair adressé au gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE les Laurentides connaissent un sous-financement chronique et structurel des infrastructures de transport, illustré notamment par :

- le retard inacceptable dans la modernisation de l'Autoroute 50 ;
- l'arrêt prolongé du prolongement de l'autoroute 13 visant à relier l'autoroute 640 à l'autoroute 50 ;
- l'absence de projet structurant du train à grande vitesse (TGV) – Alto de Mirabel visant à obtenir une gare à un des plus grands pôles aéronautiques du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle a la responsabilité de porter une voix forte sur les enjeux structurants de mobilité, de sécurité routière et de développement économique ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil se joigne officiellement à un front commun régional visant à exiger du gouvernement du Québec la mise en place immédiate de mesures de sécurité

temporaires d'ici à la réalisation complète de l'élargissement à quatre voies annoncées par le gouvernement en 2022 ;

QUE ce front commun demande au gouvernement un plan d'action clair accompagné d'un échéancier accéléré pour :

- l'installation rapide de glissières de sécurité sur les tronçons identifiés comme prioritaires ;
- la mise en œuvre de mesures de réduction des risques (ex. : réduction de vitesse, interdiction de dépassement, signalisation renforcée, interventions policières accrues).

QUE le conseil réaffirme que la sécurité sur l'Autoroute 50 constitue une priorité régionale urgente et qu'elle doit être traitée comme telle par le gouvernement du Québec ;

QUE le conseil demande un rééquilibrage du financement des infrastructures de transport dans les Laurentides, qui constitue une entrave au développement économique régional et met en danger la sécurité de la population ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), à la ministre responsable de la région des Laurentides et aux députées et députés des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2026-128

Modification de la résolution 2026-032 – Solution de gestion des séances du conseil et des comités – DG-2601-MEC

ATTENDU la résolution 2026-032, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 février 2026 ;

ATTENDU QUE la répartition budgétaire n'est pas complète dans le deuxième résolu de la résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2026-032 soit modifiée et que le 2^e résolu, qui se lit comme suit :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le budget d'opérations »

soit modifié par le texte suivant :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer les frais d'acquisition soit 5 071,00 \$, plus les taxes applicables, à même le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans et à payer les frais récurrents de 7 348,00 \$, plus les taxes applicables, à même le budget d'opérations. »

RÉSOLUTION NO. 2026-129

Autorisation de paiement – Salaire pour les élections 2025

ATTENDU QUE les élections à la préfecture se déroulent en même temps que les élections municipales générales et qu'elles sont en partie prises en charge par le personnel électoral de la Ville ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut rembourse à la Ville la partie des frais supplémentaires imputable à l'élection à la préfecture, dont le matériel, et une rémunération pour la présidente d'élection et la secrétaire d'élection ;

ATTENDU QUE la facture a été transmise à la MRC et que le paiement a été reçu ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement à la présidente d'élection et à la secrétaire d'élection des montants obtenus de la MRC pour la rémunération de celles-ci, soit respectivement 4 869,27 \$ et 3 651,96 \$.

RÉSOLUTION NO. 2026-130

Adjudication – Services d'agents de sécurité patrouilleur – DG-2026-001

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les services d'agents de sécurité patrouilleur ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 avril dernier et que les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes :

Noms des soumissionnaires
Charco Industries inc.
9160-3886 Québec inc. – Groupe Logic-or
Sûreté Protec inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 13 avril 2026 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées ;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Sénécal, directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 13 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Charco Industries inc., plus bas soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 126 440 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 3 mai 2026 au 30 avril 2027, sous réserve de la transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

AUTORISE de la patrouille supplémentaire jusqu'à un montant de 25 000\$ pour la sécurité liée à l'augmentation de l'itinérance à être payé à même l'appropriation pour les interventions en itinérance.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-131

Appropriation – Interventions en itinérance

CONSIDÉRANT les préoccupations en matière de sécurité liées à l'augmentation de l'itinérance sur notre territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approprie de l'excédent de fonctionnement non affecté une somme de 100 000\$ pour diverses dépenses à venir concernant des interventions liées à l'itinérance.

RÉSOLUTION NO. 2026-132

**Autorisation de dépenses – Participation de membres du conseil –
Municipalité Communautés Environnement 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'évènement indiqué ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

ÉVÈNEMENT

Municipalité Communautés Environnement 2026 – 5 juin 2026

COÛT

90 \$ / personne

MEMBRES DU CONSEIL

Arielle Beaudin
Marie-Hélène Vigeant

QUE les frais reliés à leur déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2026-133

Nomination – Conseil jeunesse des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE le Conseil jeunesse des Pays-d'en-Haut a sollicité la Ville pour être membre de leur conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame la conseillère Marie-Hélène Vigeant soit nommée à titre de membre représentant la Ville de Sainte-Adèle sur le Conseil jeunesse des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2026-134

Demande à la MRC des Pays-d'en-Haut – Mobilisation régionale en matière d'itinérance

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec demande aux municipalités de collaborer avec les organismes qui soutiennent les personnes en situation d'itinérance ;

ATTENDU QUE le nombre de personnes en situation d'itinérance est en hausse sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut aborde les enjeux sociaux dans une perspective régionale ;

ATTENDU QUE l'itinérance ne connaît pas de frontières municipales et nécessite une réponse concertée ;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides s'implique activement afin de développer un projet visant à venir en aide aux personnes en situation d'itinérance ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne peut, à elle seule, assumer la responsabilité d'un dossier de nature régionale ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un filet social fort repose sur une implication concertée de l'ensemble des acteurs du territoire ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas des ressources humaines et financières nécessaires pour soutenir seule ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de s'impliquer activement dans le dossier de l'itinérance ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de se joindre au projet initié par la MRC des Laurentides afin de contribuer à la mise en place d'un filet social régional fort pour soutenir les personnes en situation d'itinérance ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut ainsi qu'à la MRC des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2026-135

Autorisation de dépenses – Participation de membres du conseil – Assises annuelles de l’UMQ – 13 au 15 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise madame la conseillère Audrey Joly à participer aux Assises Annuelles 2026 de l’Union des Municipalités du Québec, qui se tiendront au Centre des Congrès de Québec du 13 au 15 mai 2026 ;

QUE les frais d’inscription au montant de 377 \$, plus les taxes applicables, soient assumés par la Ville ;

QUE les frais reliés à son déplacement et à l’hébergement, ainsi que les frais de repas non inclus aux Assises Annuelles, soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d’hébergement* en vigueur ;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder au remboursement des montants sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2026-136

Émission d’obligations – Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 565 000 \$ qui sera réalisé le 1er mai 2026

ATTENDU QUE conformément aux règlements d’emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 565 000 \$ qui sera réalisé le 1er mai 2026, réparti comme suit :

Règlements d’emprunts #	Pour un montant de \$
1069-2005	226 600 \$
1141-2010	19 700 \$
1184	17 900 \$
1185	259 900 \$
1186	102 600 \$
1188	3 400 \$
1194	4 200 \$
1198	12 200 \$
1211	76 100 \$
1212	759 100 \$
1217	19 100 \$
1226	18 200 \$
1235	328 100 \$
1235	99 900 \$
1268	77 700 \$
1271	41 500 \$
1271	33 100 \$
1288	690 000 \$
1295	343 700 \$
1337	432 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéro 1185, 1186, 1194, 1212, 1217, 1226, 1235, 1268, 1271, 1288, 1295 et 1337, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle avait le 29 avril 2026, un emprunt au montant de 3 133 000 \$, sur un emprunt original de 5 220 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéro 1069-2005, 1141-2010, 1184, 1185, 1186, 1188, 1194, 1198, 1211, 1212, 1217, 1226, 1235, 1268, 1271, 1288 et 1295 ;

ATTENDU QUE, en date du 29 avril 2026, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 1^{er} mai 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéro 1069-2005, 1141-2010, 1184, 1185, 1186, 1188, 1194, 1198, 1211, 1212, 1217, 1226, 1235, 1268, 1271, 1288 et 1295 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1^{er} mai 2026 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou le (la) trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLÉE DES PAYS D'EN HAUT
218, RUE PRINCIPALE
SAINT-SAUVEUR, QC
J0R 1R0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou le (la) trésorier(ère). La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéro 1185, 1186, 1194, 1212, 1217, 1226, 1235, 1268, 1271, 1288, 1295 et 1337 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 1^{er} mai 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 1^{er} mai 2026, le terme originel des règlements d'emprunt numéro 1069-2005, 1141-2010, 1184, 1185, 1186, 1188, 1194, 1198, 1211, 1212, 1217, 1226, 1235, 1268, 1271, 1288 et 1295, soit prolongé de 2 jours.

RÉSOLUTION NO. 2026-137

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#74 – Syndicat des cols bleus

ATTENDU les besoins actuels du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire nécessitant l'embauche de deux (2) journaliers temporaires pour une période de 6 mois ;

ATTENDU les dispositions des articles 3, 9, 10 et 18 de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU les dispositions de l'annexe « G » *Conditions de travail des personnes salariées temporaires* de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU les dispositions de la lettre d'entente CBU#55 précisant les modalités entourant l'horaire de travail rotatif des personnes salariées occupant la fonction de préposé - équipements et bâtiments, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

ATTENDU la volonté de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de modifier l'horaire de travail des cols bleus visés par la présente entente pour la saison estivale 2026, afin d'optimiser l'organisation du travail et d'offrir une meilleure conciliation travail et vie personnelle aux personnes salariées visées ;

ATTENDU le rapport de David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 24 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU#74 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, ainsi que le directeur des ressources humaines et le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d'entente CBU #74 entre en vigueur en date des signatures par les parties.

RÉSOLUTION NO. 2026-138

Reconduction de contrat – Services d'entretien ménager 2026-2027 – Bâtiments municipaux – TP-2025-011

ATTENDU la résolution 2025-222 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 mai 2025 concernant l'octroi du contrat à l'entreprise 9063-4825 Québec inc. (Service d'entretien Perform-Net), pour les services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux ;

ATTENDU la recommandation de Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 10 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de renouveler le contrat de l'entreprise 9063-4825 Québec inc. (Service d'entretien Perform-Net) pour un montant de 167 993,00 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-139

Autorisation de paiement – Réparation d'un véhicule (V-223)

ATTENDU l'accident survenu le 8 janvier 2026 causant des dommages à un véhicule du Service de sécurité incendie appartenant à la Ville (V-223) ;

ATTENDU QUE l'assureur de la Ville, la FQM, a fait parvenir un chèque pour couvrir les frais de réparation du véhicule ;

ATTENDU QU'aucune franchise n'est applicable ;

ATTENDU le rapport de Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 26 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à effectuer les paiements requis à Automod St-Sauveur Inc., jusqu'à concurrence de 29 612,13 \$, plus les taxes applicables, pour la réparation du véhicule V-223, à même l'indemnité reçue de l'assureur.

RÉSOLUTION NO. 2026-140

Autorisation de paiement – Réparation d'un véhicule (V-25)

ATTENDU QU'un problème de transmission a été constaté sur l'unité V-25, nécessitant une intervention spécialisée ;

ATTENDU QUE le coût total de la réparation s'élève à 26 505,88 \$, taxes incluses ;

ATTENDU le rapport de Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 31 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à effectuer le paiement de la facture au montant total de 26 505,88 \$, taxes incluses, à l'entreprise Centre de Camions St-Jérôme inc., pour la réparation du véhicule V-25 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-141

Octroi de contrat – Systèmes de chauffage et de climatisation de la Place des Citoyens

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU la recommandation de Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 7 avril 2026 ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 8 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à Les Entreprises de réfrigération LS pour le remplacement des thermopompes de la Place des Citoyens, pour un montant de 104 782 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt de type parapluie 1370, remboursable sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2026-142

Octroi de contrat – Location d’une pelle excavatrice – TP-2601-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de quatre (4) fournisseurs pour la location d’une excavatrice sur chenille ;

ATTENDU QUE les quatre (4) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes en sus)</u>
- Location GM	31 919,00 \$
- Équipement St-Germain inc.	50 013,00 \$
- Go20 Locations	65 200,00 \$
- Location Alary	54 000,00 \$

ATTENDU la recommandation de Patric Lacasse, directeur des travaux publics, datée du 9 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat à la compagnie Location GM, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 31 919,00 \$, plus les taxes applicables, et d’ajouter l’assurance de renonciation aux dommages pour un montant additionnel de 3 064,05 \$, plus les taxes applicables ;

D’AUTORISER Marc Charron, chef de division des approvisionnements, à signer le contrat de location et l’assurance de renonciation aux dommages ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le budget d’opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-143

Adjudication – Marquage de la chaussée – TP-2026-01

ATTENDU l’appel d’offres effectué concernant les travaux de marquage de la chaussée ;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 16 avril dernier et que les entreprises ayant déposé des soumissions sont les suivantes :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses) (total sur 5 ans)</u>
- JBM Marquage Routier Inc.	596 956,52 \$
- Entreprise Techline Inc.	598 651,83 \$
- 9254-8783 Québec Inc. (Lignes Maska)	753 398,12 \$
- Les Signalisations R.C. Inc.	839 955,61 \$
- Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc.	907 434,44 \$

ATTENDU la recommandation de Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 16 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant

Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise JBM Marquage Routier Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 293 428,50 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1er mai 2026 au 30 novembre 2028, le tout sous réserve de la transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-144

Adjudication – Acquisition d'une chargeuse sur pneus – TP-2026-04

ATTENDU l'appel d'offres public effectué concernant l'acquisition d'une chargeuse sur pneus ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 avril dernier et que les entreprises ayant déposé une soumission sont les suivantes :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Équipement SMS Inc.	453 433,81 \$
- Wajax Ltée	459 643,61 \$
- Longus Équipement Inc.	461 015,25 \$
- Brandt Tractor Ltd	491 488,23 \$
- Industries Toromont Ltée	492 784,00 \$
- Liebherr-Canada Ltée	533 131,03 \$

ATTENDU la recommandation de Patric Lacasse, directeur du Service des travaux public, datée du 20 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Équipement SMS Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour :

- Chargeuse sur pneus pour un montant de 363 022 \$, plus les taxes applicables
- Entretien complet jusqu'à 5 000 heures inclusivement selon les recommandations du fabricant, au garage municipal de la Ville (pièces, main-d'œuvre et déplacement inclus), pour un montant de 17 917 \$, plus les taxes applicables
- Garantie prolongée complète 5 ans/5 000 heures (incluant les déplacements), pour un montant de 13 437 \$, plus les taxes applicables

Le tout pour un montant total de 394 376 \$, plus les taxes applicables et sous réserve de la transmission de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

D'AUTORISER une dépense supplémentaire d'au plus 2 500 \$ pour couvrir les coûts d'achat et d'installation de la radio, du lettrage, des accessoires, etc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer le montant de 17 917\$, plus les taxes applicables, pour l'entretien à même le budget d'opérations ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer 378 959\$, plus les taxes applicables, à même le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2026-145

Appropriation - Réserve pour les changements climatiques – Préparation du verglas annoncé le 11 mars 2026

ATTENDU le *Règlement 1373 créant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance pour lutter contre les changements climatiques* ;

ATTENDU QU’une importante tempête de verglas pouvait affecter le territoire de la Ville de Sainte-Adèle le 11 mars 2026 ;

ATTENDU QUE la Ville a pris diverses mesures préventives et engagé certaines dépenses, afin de se préparer à une intervention rapide et efficace, telles que détaillées ci-dessous :

Description	Fournisseurs	# Bon de commande	Montants
Location génératrice garage	Sunbelt rental of Canada	260587	5743,93 \$
Location génératrice PDC	Centre de location GM	260 600	2262,94 \$
Location génératrice Caserne	Sunbelt rental of Canada	260612	3223.96\$
Émondeurs	Mme Sylvie Paquette	260 569	500,00 \$
Générateur de batterie pour ordinateur	Canadian Tire		1149,98 \$
Garde interne 6 h à 8 h et 20 h à 6 h	Pompiers Service incendie		1 625,79 \$

ATTENDU QUE le montant total des dépenses associées à ces mesures de préparation est de 14 506,60 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation d’Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, reçue le 24 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l’appropriation des sommes requises du fonds réservé pour lutter contre les changements climatiques, constitué en vertu du règlement 1373, afin d’effectuer ces paiements ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2026-146

Adjudication – Réfection de la rue Henri-Dunant et construction de trottoirs sur le boulevard de Sainte-Adèle et le chemin Pierre-Péladeau – PRR-2026 – ST-2535-T

ATTENDU l’appel d’offres public effectué concernant la réfection de la rue Henri-Dunant et la construction de trottoirs sur le boulevard de Sainte-Adèle et le chemin Pierre-Péladeau ;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 8 avril dernier et que les entreprises ayant déposé une soumission sont les suivantes :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Monco Construction inc.	705 717,07 \$
- Pavages Multipro inc.	828 766,70 \$
- Uniroc Construction inc.	835 704,35 \$

ATTENDU la recommandation de Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 8 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 1390, à l'entreprise Monco Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 613 800,45 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt de type parapluie 1390, remboursable sur une période de 20 ans, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION NO. 2026-147

Adjudication – Travaux de réaménagement – parc Claude-Cardinal – ST-2505-T

ATTENDU l'appel d'offres public effectué concernant les travaux de réaménagement du parc Claude-Cardinal ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 avril dernier et que les entreprises ayant déposé une soumission sont les suivantes :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Groupe Lago Inc.	2 948 952,20 \$
- Lee Ling Aménagement Urbain	3 116 299,99 \$
- Charex Inc.	3 247 459,68 \$
- 9267-7368 Québec Inc. (A. Desormeaux Excavation)	3 397 051,35 \$
- Saho Construction Inc.	3 956 186,27 \$
- 2633-2312 Québec Inc. (Arthier)	4 209 004,80 \$

ATTENDU la recommandation de Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 10 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Groupe Lago Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 564 863,84 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1379.

RÉSOLUTION NO. 2026-148

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Place du Refuge – Phase 2

ATTENDU le *Règlement 1314-2021-TM* concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU le projet proposé par le promoteur Compétence IMMO Inc., représenté par madame France Latreille, concernant des travaux de prolongement de rue et d'infrastructures dans le prolongement de la rue Sentier-de-la-Tanière, dans le cadre de la phase II du projet Place du Refuge, sur une partie du lot 6 395 291 cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le promoteur a transmis les garanties financières, les frais de gestion et tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les travaux municipaux proposés par le promoteur Compétence IMMO Inc., représenté par madame France Latreille, conformément aux plans émis pour permis, datés du 9 février 2026, préparés par Jean-Michael Dufort, ingénieur de la firme Équipe Laurence, et approuvés par les Services techniques et hygiène du milieu ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur Compétence IMMO Inc., représenté par madame France Latreille, et la Ville de Sainte-Adèle, sous condition que la preuve d'assurance soit transmise.

RÉSOLUTION NO. 2026-149

Autorisation de signature - Entente intermunicipale avec la municipalité de Piedmont – Réfection du chemin de la Montagne

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont a obtenu une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la réfection du chemin de la Montagne, qui passe en partie sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite effectuer les travaux sur sa portion du chemin de la Montagne ;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale est requise, puisqu'un seul contrat de travaux sera octroyé par la municipalité de Piedmont et que l'ensemble du projet sera géré par celle-ci ;

ATTENDU la recommandation de Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 23 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine le document intitulé « Entente relative aux travaux de réfection du chemin de la Montagne situé en partie sur les territoires de la municipalité de Piedmont et de la Ville de Sainte-Adèle » à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Piedmont, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution ;

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'entente intermunicipale pour les travaux de réfection du chemin de la Montagne ;

QUE le conseil autorise le paiement de la facture au montant de 18 721,37 \$, datée du 31 décembre 2023, pour une étude d'optimisation du corridor routier du chemin de la Montagne à la municipalité de piedmont ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2026-150

Octroi de contrat – Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols – Réfection du boulevard des Monts et de la rue Paquette – ST-2416-G-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de quatre (4) entreprises pour une étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols dans le cadre de la réfection du boulevard des Monts et de la rue Paquette, en vue de la nouvelle école ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Solmatech	33 340,52 \$
- Enviroc	39 260,51 \$
- Groupe ABS Inc.	45 219,67 \$

ATTENDU la recommandation de Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 30 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Solmatech, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 28 998,06 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 70 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté, pour les études géotechniques,

l'arpentage et toute autre étude requise pour le projet de la nouvelle école sur la rue Paquette ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2026-151

Octroi de contrat – Réhabilitation de regards d’égout – Étude des eaux parasitaires – Secteur rue Dumouchel et boulevard de Sainte-Adèle – ST-2333-T-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) entreprises pour une demande de travaux de réhabilitation de regards d’égout, dans le cadre du projet d’étude des eaux parasitaires dans le secteur de la rue Dumouchel et du boulevard de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE les trois (3) entreprises ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- AE Services techniques Inc.	75 545,83 \$
- Soleno Service Inc.	131 403,40 \$
- InspecVision	198 326,13 \$

ATTENDU la recommandation d’Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 30 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat à l’entreprise AE Services techniques Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 65 706,31 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d’emprunt 1389, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

RÉSOLUTION NO. 2026-152

Octroi de contrat – Service de télémétrie des stations d’aqueduc et d’égout

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU la recommandation d’Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 8 avril 2026 ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 9 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour le service de télémétrie des stations d'aqueduc et d'égout de la ville à l'entreprise Automation RL, pour un montant de 70 100,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-153

Modification de la résolution 2026-089 – Autorisation – Cession de rues et infrastructures – Projet Golf Alpine

ATTENDU la résolution 2026-089, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 mars 2026 ;

ATTENDU QU'un lot cadastral est manquant au troisième et au quatrième attendus, ainsi qu'au premier résolu de la résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le 3^e attendu de la résolution 2026-089 soit modifié par ce qui suit :

« ATTENDU QUE le lot cadastral parcellaire 6 643 750 (partie de la rue de la Vallée) et le lot cadastral 6 643 746 (sentiers) peuvent être cédés à la Ville » ;

QUE le 4^e attendu de la résolution 2026-089 soit modifié par ce qui suit :

« ATTENDU QU'une contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts est prévue être versée par le promoteur lors de la cession des lots 6 643 750 et 6 643 746, soit 5,5 % de la contribution en espaces et une portion en valeur monétaire de 4,5 % » ;

QUE le 1^{er} résolu de la résolution 2026-089 soit modifié par ce qui suit :

« QUE le conseil autorise la cession du lot cadastral parcellaire 6 643 750 (partie de la rue de la Vallée) et du lot cadastral 6 643 746 (sentiers) à titre de contribution de fins de parcs, sentiers et espaces verts du projet, afin que le promoteur 9109-4169 Québec inc. puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire ».

RÉSOLUTION NO. 2026-154

Demande de dérogation mineure – 1326, rue du Bourg-Joli (lot projeté 6 694 032)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-069

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1326, rue du Bourg-Joli (lot projeté 6 694 032)**, afin de permettre :

- Que le front bâti sur rue soit de 53 % et que la superficie d'implantation au sol soit de 12,6 % alors l'article 545 du *Règlement de zonage* exige un front bâti sur rue de 60 % minimum et une superficie minimale d'implantation au sol de 30 % ;
- Qu'une case de stationnement se retrouve en cour avant alors que l'article 548 du même règlement l'interdit.

Le tout, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, en date du 19 février 2026, 10 528 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-155

Demande de dérogation mineure – Lot 3 889 203, rue Lessard

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **REPORTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-070

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 889 203, rue Lessard**, afin de permettre que :

- Les 3 cases de stationnement se retrouvent en cour avant, alors que l'article 542 du *Règlement de zonage* l'interdit ;
- Aucune bande paysagère ne soit présente sur une profondeur minimale de 1,5 mètre le long de la ligne avant de lot, alors que l'article 260 du même règlement l'exige ;
- La largeur de l'accès aux cases de stationnement soit de 7,5 mètres, alors que l'article 538 du même règlement la limite à 6 mètres ;
- L'empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale avant soit de 44 %, alors que l'article 538 du même règlement le limite à 30 % ;
- La surface végétale en cour avant soit de 56 %, alors que l'article 537 du même règlement exige un minimum de 60 % ;

Afin d'y construire un bâtiment bifamilial isolé.

Le tout, tel que montré au certificat d'implantation préparé par Adam Masson Godon, arpenteur-géomètre, en date du 13 janvier 2026, 10 217 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-156

Demande de dérogation mineure – Lot 6 519 885, rue du Grand-Héron

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-071

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 519 885, rue du Grand-Héron**, afin de permettre qu'une allée d'accès partagée desserve 5 propriétés alors que l'article 245 du *Règlement de zonage* limite à 3 le nombre de propriétés desservies par la même allée d'accès.

Le tout, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 4 mars 2026, 10 282 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-157

Demande de dérogation mineure – 135, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-072

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **135, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre l'installation d'une deuxième enseigne installée à plat sur un mur, côté stationnement, en plus de l'enseigne existante installée à plat sur la façade donnant sur le boulevard de Sainte-Adèle, alors que l'article 308 du *Règlement de zonage* n'autorise qu'une seule enseigne rattachée au bâtiment principal en zone ZC.4.

RÉSOLUTION NO. 2026-158

Demande de dérogation mineure – Lots 2 232 997 et 2 233 570 (projeté 6 670 434) 1340, rue du Congrès

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-073

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur les **lots 2 232 997 et 2 233 570 (projeté 6 670 434) 1340, rue du Congrès.**

- l'aire de stationnement empiète devant la façade principale du bâtiment alors que l'article 548 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit ;
- la surface végétale en cour avant secondaire soit de 47% alors que l'article 547 du même règlement exige 60% minimum;
- le nombre de cases de stationnement soit de 20 cases alors que l'article 257 du même règlement exige 24 cases de stationnement minimum.

afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par Jonathan Claveau en date du 9 mai 2024.

RÉSOLUTION NO. 2026-159

Demande de dérogation mineure – 795, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-074

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **795, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre :

- Qu'une enseigne sur poteau se retrouve à 0 cm de la ligne avant, alors que l'article 302 du *Règlement de zonage* exige une distance minimale de 50 cm de la ligne avant ;
- Que la hauteur de l'enseigne soit de 5,08 mètres, alors que l'article 307 du même règlement limite la hauteur à 2,5 mètres.

RÉSOLUTION NO. 2026-160

Demande de dérogation mineure – 1555, rue de la Cascatelle

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-075

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1555, rue de la Cascatelle**, afin de permettre :

- La construction d'un garage détaché en cour avant à 19,91 mètres de la ligne avant de lot, alors que l'article 316 du *Règlement de zonage* exige une distance minimale de 30 mètres de la ligne avant lorsque le bâtiment accessoire se retrouve en cour avant ;
- Que la surface végétale soit de 70,4 %, alors que l'article 497 du même règlement exige un minimum de 80 %.

Le tout, tel que montré au plan d'implantation préparé par Mylène Pagé-Lavelle, arpenteure-géomètre, en date 24 février 2026, 1 501 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-161

Demande de dérogation mineure – 870, rue Ouimet

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE CONDITIONNELLEMENT** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-076

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **870, rue Ouimet**, afin de permettre que :

- Les 2 cases de stationnement aient une profondeur de 4,32 mètres, alors que l'article 262 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une profondeur minimale de 5,5 mètres ;
- Aucune bande paysagère ne soit présente sur une profondeur minimale de 1,5 mètre le long de la ligne avant de lot, alors que l'article 260 du même règlement l'exige ;
- La profondeur des paliers entre les murs de soutènement soit de 0,77 mètre, alors que l'article 205 du même règlement exige une profondeur minimale de 1,5 mètre ;
- La descente d'escalier extérieur menant au sous-sol se retrouve à 0,90 mètre de la ligne latérale gauche, alors que l'article 174 du même règlement exige une marge latérale minimale de 1,5 mètre.

Le tout, tel que montré sur le certificat de localisation préparé par Alexandre Ouellet, en date du 6 février 2025, 165 de ses minutes.

La demande de dérogation mineure est acceptée à la condition suivante :

- QUE la superficie utilisée pour réduire l'aire de stationnement à deux cases de largeur soit aménagée en espace paysager.

RÉSOLUTION NO. 2026-162

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-PIIA* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution du CCU – 2026-061

1620, boulevard de Sainte-Adèle

- **Construction**

Résolution du CCU – 2026-063

795, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution du CCU – 2026-064

135, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution du CCU – 2026-065

555, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

Résolution du CCU – 2026-066

1060-1076, rue Saint-Joseph

- **Rénovation**

Résolution du CCU – 2026-068

724, rue de la Croix

- **Rénovation**

Résolution du CCU – 2026-056

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 831), rue de la Sonate

- **Construction**

Résolution du CCU – 2026-057

Lot 2 229 841 (projeté 6 652 832), rue de la Sonate

- **Construction**

QUE le conseil **REFUSE** la demande de PIIA suivante :

Résolution du CCU – 2026-062

Lots 2 232 997 et 2 233 570 (projeté 6 670 434) 1340, rue du Congrès

- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2026-163

Autorisation de signature – Déplacement de servitude – Lot 6 519 180, chemin du Mont-Loup-Garou

ATTENDU la servitude de sentier au bénéfice de la Ville sur le lot 6 519 180, visant en partie le sentier « Adéloise » ;

ATTENDU QUE la propriétaire actuelle demande de faire déplacer le sentier, afin qu'il longe davantage la ligne de propriété, dans l'objectif d'implanter une construction sur le lot ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs et Plein-Air Sainte-Adèle (PASA) ont été consultés et sont en accord avec le déplacement du sentier, puisqu'il éviterait ainsi un milieu humide ;

ATTENDU la recommandation d'Andrée-Ann LaRocque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, datée du 17 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le déplacement du sentier « Adéloise » et la modification de la servitude sur le lot 6 519 180, tel qu'identifié sur le plan de projet de déplacement de servitude préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, le 10 mars 2026 ;

QUE les frais d'arpenteur et de notaire soient à la charge de la propriétaire ;

QUE madame la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-164

Autorisation – Modification du projet majeur de lotissement – Forêt des 4 versants

ATTENDU la résolution 2022-068, adoptée par le conseil municipal le 21 février 2022, visant l'approbation du projet majeur de lotissement Forêt des 4 versants 1 et 2 ;

ATTENDU la résolution 2024-384, adoptée par le conseil municipal le 19 août 2024, visant à modifier le projet majeur de lotissement, afin de jumeler temporairement en un seul lot une parcelle correspondante à sept (7) lots projetés pour permettre la relance de cette phase du projet domiciliaire ;

ATTENDU la demande du promoteur de subdiviser à nouveau les sept (7) lots, mais avec une configuration différente ;

ATTENDU la nouvelle proposition de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts, permettant de relier davantage les sentiers déjà prévus à la version initiale du projet majeur de lotissement ;

ATTENDU QUE la modification proposée vise à ajouter des servitudes, une surlargeur du cadastre de rue pour permettre l'aménagement d'un sentier sinueux et un nouveau lot distinct permettant de relier les sentiers ;

ATTENDU la recommandation 2026-055 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la modification telle que présentée au plan projet de lotissement, par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, daté du 3 mars 2026, 10 279 de ses minutes ;

QUE le conseil approuve la proposition de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts en terrain, telle qu'identifiée sur le plan de l'arpenteur-géomètre, et de procéder à l'acquisition de l'immeuble identifié au plan ;

QUE le conseil approuve également la servitude de passage additionnelle projetée pour assurer la connexion du réseau, telle qu'identifiée sur le plan de l'arpenteur-géomètre ;

QUE les frais de notaire soient à la charge du promoteur pour la cession des lots pour la contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts et pour l'établissement de la servitude;

QUE madame la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-165

Autorisation – Approbation d'un projet majeur de lotissement – rue du Méandre (Projet Riverdale)

ATTENDU le projet majeur de lotissement déposé, qui vise à constituer 6 lots à même le lot 6 418 249 en bordure du cadastre de rue existant nommé « rue du Méandre » ;

ATTENDU QUE ce projet majeur de lotissement est à l'étude par le Service de l'urbanisme et de l'environnement depuis 2023 ;

ATTENDU QUE la contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts de 10 % est versée en monétaire, puisqu'aucun sentier n'est répertorié sur ou à proximité du lot visé ;

ATTENDU QUE le cadastre de la rue du Méandre ne pourra pas être aménagé tant que le règlement de contrôle intérimaire numéro 1380, qui interdit notamment le prolongement d'une rue existante ou l'ouverture d'une nouvelle rue, est en vigueur ;

ATTENDU QUE l'évaluation du PIIA permet d'atteindre le seuil acceptable pour ce projet en matière de développement durable et de lotissement ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 7 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet de lotissement majeur, tel que présenté à la version 4 du plan image préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, daté du 26 février 2026, 9376 de ses minutes ;

QUE le conseil approuve la proposition de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts de 10 % en monétaire ;

QUE le conseil approuve le plan à titre de plan d'implantation et d'intégration architectural en vertu du règlement 1314-2021-PIIA.

RÉSOLUTION NO. 2026-166

Demande à la MRC – Étude sur la fréquence des collectes – Gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE la MRC a la compétence et gère la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE les coûts pour la gestion des matières résiduelles sont en croissance constante ;

ATTENDU QUE la collecte des déchets représente le coût le plus élevé considérant l'augmentation des coûts pour l'enfouissement de ceux-ci ;

ATTENDU l'importance d'accroître les catégories de matières résiduelles détournées de l'enfouissement ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande à la MRC d'évaluer le projet et les coûts si la Ville de Sainte-Adèle réduit la fréquence de la collecte des ordures à une fois par mois pour la période du 1^{er} octobre au 31 mai, pour le secteur résidentiel et ce pour le prochain octroi de contrat pour les matières résiduelles.

RÉSOLUTION NO. 2026-167

Nomination – Comité environnement

ATTENDU QUE le conseil souhaite mettre en place un comité environnement ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les employées et membres du conseil suivantes soient nommées sur le comité environnement :

Membre (conseil) : Madame Nadine Brière
Membre (conseil) : Madame Arielle Beaudin
Membre (conseil) : Madame Marie-Hélène Vigeant
Membre : Madame Sophie Charpentier
Membre : Me Audrey Sénécal

RÉSOLUTION NO. 2026-168

Autorisation – Nouveau sentier au parc des Pentes 40-80

ATTENDU la demande d'approbation pour la création d'un nouveau sentier de vélo de montagne au parc des Pentes 40-80, « La 60 » ;

ATTENDU la recommandation de Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 20 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant

Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'ajout de ce sentier de vélo de montagne au réseau du parc des Pentes 40-80.

RÉSOLUTION NO. 2026-169

Octroi de contrat – Revitalisation et restauration des murales du circuit *La Route de notre patrimoine* – LOI-2601-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de quatre (4) compagnies pour la restauration des 16 murales, situées sur le territoire de la Ville, du circuit *La Route de notre patrimoine* ;

ATTENDU QU'une (1) seule entreprise a répondu et transmis le prix suivant :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Création Sautozieux inc.	67 578 \$

ATTENDU la recommandation de David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et de Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 30 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Création Sautozieux inc., seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 58 775 \$, plus les taxes applicables ;

DE répartir les travaux sur les années 2026 et 2027 et de prévoir une contingence de 10 %, représentant un montant supplémentaire de 1800 \$, pour l'année 2027 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2026-170

Octroi de contrat – Entretien d'ouverture et de fermeture des terrains de tennis – ST-2608-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de deux (2) entreprises pour l'entretien d'ouverture et de fermeture des cinq (5) terrains de tennis en terre battue ;

ATTENDU QUE les deux (2) entreprises ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Nom des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- P.C. Court Limited	31 068,23 \$
- Advantage Court Tennis	31 733,10 \$

ATTENDU la recommandation de Sabrina Pelletier, coordonnatrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 9 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise P.C. Court Limited, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 27 021,72 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-171

Fonds culturel 2026 - Financement de projets

ATTENDU le rapport de Katou Vachon du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 9 avril 2026, relativement aux projets sélectionnés pour le Fonds culturel 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie les sommes suivantes du Fonds culturel, pour un montant total de 15 000 \$:

NOM DES PROJETS	MONTANT
Festival Tournant	2 000 \$
Festival des films d'auteur de Val-Morin	2 000 \$
Portail de briques	3 000 \$
Ste-Adèle, là où fleurit le cœur	3 000 \$
La créature mythique de Sainte-Adèle	2 000 \$
Œuvres destinées à la terre : Offrande du féminin sacré	1 000 \$
Présentation du spectacle Le monde à l'Aube	1 000 \$
Présentation du Boiler Room Artisanal de BønKy	1 000 \$

RÉSOLUTION NO. 2026-172

Octroi de contrat – Entretien des pelouses des parcs et désherbage de l'étang aéré Mont Gabriel – LOI-2603-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) entreprises pour l'entretien des pelouses des parcs et pour le désherbage de l'étang aéré Mont Gabriel ;

ATTENDU QU'une (1) seule entreprise a transmis le prix suivant :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Weedman Laurentides Lanaudière (170304 Canada inc.)	22 828,29 \$

ATTENDU la recommandation de David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 9 avril 2026 ;

ATTENDU l'ajout des montants supplémentaires estimés à 5 200 \$, taxes incluses, pour la pose de nouvelle tourbe afin de remplacer la pelouse endommagée par la saison hivernale et de 1 750 \$, taxes incluses, pour l'ensemencement du projet « Route bleue » ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Weedman Laurentides Lanaudière (170304 Canada inc.), seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 25 899,79 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement de 22 727,72 \$, plus les taxes applicables, à même le budget d'opérations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le paiement de 1 650 \$, plus les taxes applicables, à même le budget d'opérations des Services techniques et hygiène du milieu ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement de 1 522,07 \$, plus les taxes applicables, à même le fonds de parcs et terrains de jeux pour l'ensemencement du projet « Route bleue ».

RÉSOLUTION NO. 2026-173

Aide financière – Club Lac Pilon

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement les organismes du milieu, afin de les aider à consolider leur offre de service sur le territoire ;

ATTENDU la demande de l'organisme Club Lac Pilon, reçue le 20 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une aide financière de 463,88 \$ à l'organisme Club Lac Pilon ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-174

AVIS DE MOTION

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-Z-23 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à créer une disposition particulière pour la zone T3.1-010 ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2026-175

Règlement 1387 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement 1387 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle* soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2026-176

Règlement 1390 décrétant des dépenses de 4 665 000 \$ en immobilisation pour des travaux routiers, de trottoirs, de piste multifonctionnelle et de drainage (type parapluie) – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement 1390 décrétant des dépenses de 4 665 000 \$ en immobilisation pour des travaux routiers, de trottoirs, de piste multifonctionnelle et de drainage (type parapluie)* soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2026-177

Projet de règlement 1314-2021-Z-23 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à créer une disposition particulière pour la zone T3.1-010

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-Z-23 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à créer une disposition particulière pour la zone T3.1-010 soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d’administration – 2 920 528,15 \$ pour la période du 14 mars au 17 avril 2026
- b) Liste des comptes à payer au montant de 558 761,03 \$ pour le mois de février 2026
- c) Engagements au montant de 948 716,78 \$ pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt numéro 1389

Dépôt – Rapport au conseil (formation éthique et déontologie)

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée temporaire – Adjointe administrative

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauches d’employés saisonniers - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Caissiers

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée saisonnière – Service des travaux publics – Horticultrice

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauches d’un employé saisonnier - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Préposé

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauches d’employés saisonniers - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Manœuvres

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauches d’employés saisonniers - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Plage

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauches d’employés saisonniers - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Plage

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la mairesse, mesdames les conseillères Audrey Joly, Arielle Beaudin et Marie-Hélène Vigeant, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Léveillé, Alexandre Charbonneau et André Lamarche, s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2026-178

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ



QUE la séance soit levée à 21h58.

Madame Nadine Brière
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Directrice générale adjointe
Greffière et Directrice des Services juridiques